Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

En 2025, 193 OQTF ont été expulsés en Vaucluse



La préfecture de Vaucluse vient de dévoiler le bilan des interpellations d'étrangers en situation irrégulière en Vaucluse en 2025.

L'an dernier, les forces de l'ordre ont procédé à l'interpellation de 1 069 étrangers en situation irrégulière dans le département. Ce chiffre est en hausse de 28% par rapport à 2024 et 2,5 fois et demi plus élevé qu'en 2019, année de référence avant Covid.
Dans le même temps, les services de l'Etat en Vaucluse ont pris 1 265 mesures d'éloignement, type Obligation de quitter le territoire français (OQTF), contre 891 en 2024 (+41%) et 645 en 2019 (+95%).
Dans les faits, ces décisions ont abouti à l'expulsion de 193 étrangers l'an passé, contre 223 en 2024 (−14%) et 173 en 2019 (+12%).
« La diminution du nombre d'étrangers éloignés s'explique en grande partie par les difficultés d'identification et de délivrance de laissez-passer par les consulats », explique la préfecture de Vaucluse où une OQTF sur 6 est ainsi exécutée.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

Des profils ‘sensibles’
Parmi les OQTF vauclusiens éloignés de France en 2025 figure notamment 40 étrangers en situation irrégulière, libérés du centre pénitentiaire du Pontet. Des individus au profil particulièrement sensible selon la préfecture de Vaucluse comme ce ressortissant algérien condamné à 20 ans de prison pour meurtre placé en centre de rétention puis expulsé après avoir purgé sa peine.
Autres profils : un ressortissant guinéen âgé de 20 ans suivi pour radicalisation et tentative d’assassinat pour laquelle il a été déclaré irresponsable ainsi que deux ressortissants marocains, l’un radicalisé et fiché ‘S’, l’autre, condamné 17 fois par la justice française pour un total de 15 ans de prison

Accentuation des contrôles sur les personnes en situation régulière
« L’accent a été aussi particulièrement mis sur l’expulsion d’étrangers en situation régulière représentant une menace grave pour l’ordre public, annonce la préfecture de Vaucluse. Ainsi, la délivrance ou le renouvellement des titres de séjour fait désormais l’objet d’un contrôle strict au regard des faits de délinquance. »

Vigipirate prolongé : La France en état d’Urgence attentat pour l’hiver-printemps 2026



Le gouvernement reconduit le plus haut niveau de vigilance terroriste à l’aube d’une période

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

riche en événements publics. À compter du 5 janvier 2026, le plan Vigipirate est maintenu sur l'ensemble du territoire national au niveau 'Urgence attentat', la posture la plus exigeante du dispositif français de lutte contre le terrorisme. Cette décision du Premier ministre, Sébastien Lecornu, intervient dans un contexte marqué par des rassemblements festifs, une campagne électorale municipale ainsi que des périodes de vacances scolaires, nécessitant un renforcement des mesures de sécurité.

Le niveau 'Urgence attentat' est activé lorsque la menace terroriste est jugée imminente ou post-attentat et requiert une mobilisation maximale des moyens d'État pour prévenir toute attaque sur le sol français. Il s'agit du niveau le plus élevé du plan Vigipirate, qui compte trois échelons : Vigilance, Sécurité renforcée et Urgence attentat.

Un contexte de menace soutenue et un dispositif en alerte maximale

Ce maintien s'inscrit également dans un contexte sécuritaire tendu en Europe, où plusieurs gouvernements étrangers, dont le Canada, ont récemment publié des conseils de prudence aux voyageurs se rendant en France, citant des risques de terrorisme élevés dans les zones urbaines et touristiques.

Sécurité des foules : des événements publics sous haute surveillance

Compte tenu de la succession d'événements publics, culturels ou religieux à venir, les autorités insistent sur une collaboration étroite entre organisateurs et forces de sécurité intérieure. Avant toute manifestation susceptible d'attirer un grand public, les responsables doivent contacter les services de l'État compétents et adapter les mesures de sûreté. Les dispositifs peuvent aller de la protection anti-intrusion à des barriérages contre les attaques au véhicule.

Événements et concentration de personnes

Les gestionnaires d'événements doivent également former leurs équipes aux procédures de signalement et de confinement en cas de menace. Les guides officiels du ministère de l'Intérieur et du SGDSN - Secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale- sont mis à disposition pour structurer ces préparations.

Lieux de culte et établissements éducatifs

Les cibles traditionnelles sous renforcement sont les lieux de culte, les écoles et les transports publics. Les lieux de culte disposent d'une présence policière accrue, avec un contrôle des accès recommandé en lien avec les autorités religieuses locales, et une vigilance renforcée autour des zones de stationnement. De même, les établissements d'enseignement continueront d'appliquer des mesures de sécurité déjà actives depuis 2023 pour protéger les élèves et le personnel.

Transports et bâtiments publics

Les plateformes de transport telles que les gares, les aéroports et les métros figurent parmi les points sensibles identifiés, en particulier lorsqu'ils connaissent des affluences importantes. Les plans de protection des services publics sont actualisés pour garantir une réponse rapide et coordonnée face à toute situation d'urgence.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

Cyber-menace et vigilance numérique
Outre la menace physique, l'État met en garde contre les attaques cybernétiques qui se multiplient contre des infrastructures publiques ou privées. Les entités publiques et privées sont incitées à renforcer immédiatement la sécurité de leurs systèmes d'information, en s'appuyant notamment sur les recommandations de l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information).



Rôle du public : une vigilance partagée
Le plan Vigipirate encourage les citoyens à adopter des réflexes proactifs de sécurité, tels que ne pas laisser de bagages sans surveillance, signaler tout comportement suspect aux autorités en appelant le 17 ou 112 et à faciliter les opérations de contrôle dans les lieux publics. Des guides de bonnes pratiques sont publiés à l'intention du grand public pour accompagner ces efforts.

Aggravation de la situation internationale
Depuis 2023 et l'aggravation de la situation internationale, la France n'a cessé d'adapter son niveau de vigilance. Le malentendu persistant autour de l'application de Vigipirate, parfois perçu comme permanent par le public, traduit une normalisation progressive de ces mesures dans la vie collective face à une menace terroriste jugée toujours élevée.
Sources : Préfecture de Vaucluse. SGDSN, Télécharger les guides de bonnes pratiques ici.

Les infos pratiques
« Le renforcement des échanges d'informations entre les organisateurs et les services de l'Etat reste capital, souligne Thierry Suquet, préfet de Vaucluse. Aussi, préalablement à l'organisation de tout évènement susceptible d'engendrer des concentrations de personnes, les organisateurs doivent impérativement prendre contact avec les forces de sécurité intérieure territorialement compétentes et, lorsque la sensibilité de l'événement et/ou la jauge du public attendu le justifie, avec mes services : Pour les communes de l'arrondissement d'Avignon: pref-defense-protection-civile@vaucluse.gouv.fr ; Pour les communes de l'arrondissement de Carpentras: sp-carpentras@vaucluse.gouv.fr ; Pour les communes de l'arrondissement d'Apt : sp-apt@vaucluse.gouv.fr.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

Organisation des événements
Les responsables de site sont invités à adapter les mesures de sûreté qui leur incombent en fonction des vulnérabilités des lieux, de la fréquentation, des amplitudes horaires (jour/nuit) et du contexte local évalué avec les services de l'Etat. Les personnels de l'équipe d'organisation seront sensibilisés aux bons comportements à adopter en cas de situation suspecte, de menace terroriste, de confinement ou d'évacuation selon les situations. En ce sens, ils pourront s'appuyer sur le guide des bonnes pratiques de sécurisation d'un événement de voie publique, en consultant le site du ministère de l'Intérieur à l'adresse suivante https://www.interieur.gouv.fr/Publications/Securite-interieure/Securisation-des-evenements-de-voie-publique, ainsi que le guide des bonnes pratiques pour la sûreté des espaces publics, accessible via le lien https://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate/les-guides.

Risque d'attaque en voiture bélier
Les organisateurs d'événements sur la voie publique s'attacheront à prendre en compte le risque d'attaque par véhicules béliers en mettant en œuvre les dispositifs adaptés afin de s'en prémunir. Ces derniers sont invités à consulter la fiche de recommandations à https://www.sgdsn.gouv.fr/files/files/Publications/fiche-se-proteger-contre-les-attaques-au-vehicule-belier.pdf. Ils veilleront également à solliciter l'avis des référents-sûreté des forces de sécurité (police ou gendarmerie).
Mireille Hurlin

Le détention nocturne de proxotyde d'azote interdite en Vaucluse

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026



Face à la hausse de la consommation détournée de proxotyde d'azote, notamment par des mineurs, le préfet de Vaucluse a pris un arrêté préfectoral interdisant sur tout le département, jusqu'au 15 mai 2026, la détention, le transport et la consommation de protoxyde d'azote, sous quelque forme que ce soit (cartouches, ballons, bouteilles ou tout autre contenant), à des fins récréatives détournées, de 19h à 7h.

Jusqu'à 15 000€ d'amende

Cet arrêté vient compléter les mesures prévues par la loi du 1er juin 2021 visant à prévenir les usages dangereux du protoxyde d'azote : interdiction de la vente ou de l'offre de ce gaz aux mineurs dans tous les commerces, lieux publics et sur internet (infraction passible d'une amende de 3 750€) ; punition par 15 000€ d'amende de toute incitation à un mineur à détourner un produit pour en obtenir des effets psychoactifs ; interdiction de la vente de protoxyde d'azote dans les débits de boissons et de tabac.
L'inhalation de protoxyde d'azote est source de grave danger pour les consommateurs comme pour les tiers. Face à ce phénomène, le préfet de Vaucluse renforce la réglementation encadrant la détention, le transport et la consommation de protoxyde d'azote à des fins détournées sur l'ensemble du territoire du département.

Quelles conséquences pour la santé ?

La consommation de protoxyde d'azote entraîne des conséquences graves pour les consommateurs, les tiers et l'environnement :

• Les consommateurs ponctuels peuvent être sujets à des vertiges, pertes de connaissance, brûlures par le froid. A long-terme, les usagers risquent de développer des troubles neurologiques graves

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

(paresthésies, difficultés motrices, troubles sexuels), et des complications vasculaires et psychatriques.

• Les accidents de la route imputables au protoxyde d'azote sont de plus en plus nombreux, des effets secondaires pouvant survenir dans les 30 à 45 minutes suivant l'inhalation (vertiges, distorsions visuelles, trous noirs).

• Les bonbonnes et cartouches sont souvent abandonnées sur la voie publique, générant une pollution importante et un risque d'explosion.

En parallèle, le préfet a choisi de financer diverses actions de prévention à destination des jeunes, dans les écoles et les établissements festifs.

L.G.

Les personnes concernées directement ou indirectement peuvent contacter Drogues Info Service au 0 800 23 13 13.

Le préfet s'attaque à la cabanisation du Vaucluse

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026



Les services de la préfecture de Vaucluse viennent d'opérer la démolition d'office de plusieurs bâtiments hétéroclites à Saumane-de-Vaucluse. Ces derniers avaient été édifiés sans autorisation d'urbanisme, en zone agricole et zone rouge du plan de prévention du risque feux de forêt de la petite commune vauclusienne. La démolition, survenue le 19 novembre dernier, est entièrement à la charge du contrevenant.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026



Crédit : DR/Préfecture de Vaucluse

« Le propriétaire condamné n'ayant pas effectué la remise en état des parcelles malgré de multiples mises en demeure et liquidation d'astreintes, la décision de justice a été exécutée d'office, sous le contrôle d'un commissaire de justice, avec le concours de la force publique, explique la préfecture de Vaucluse. Cette opération s'inscrit pleinement dans une stratégie volontariste et partenariale de lutte contre la cabanisation. En associant leurs compétences respectives, les services de l'État, l'autorité judiciaire et les élus locaux veillent au strict respect des dispositions réglementaires en matière d'urbanisme, et à la coordination de l'ensemble des procédures administratives et judiciaires destinées à sanctionner les atteintes au paysage et à l'environnement dans le département. »



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

Crédit : DR/Préfecture de Vaucluse

Le signal d'alarme des maires de Vaucluse
Lors de sa dernière AG, l'Association des maires de Vaucluse (AMV) avait alerté sur ce phénomène de cabanisation du Vaucluse.
« Nous sommes confrontés à des dérives, à la cabanisation dans nos campagnes, à la sédentarisation de gens du voyage sur des terrains agricoles, à des extensions voir des constructions de maisons sans permis. Nous procédons aux constatations et dressons les PV d'infractions aux règles d'urbanisme », expliquait alors Pierre Gonzalvez, président de l'AMV, qui dénonçait la multiplication des infractions d'urbanisme dans le département.
Message entendu par les services de l'Etat qui, bien qu'ayant employé la force, rappellent « que la remise en état volontaire par les condamnés reste la voie à privilégier s'ils ne veulent pas s'exposer à une procédure d'exécution d'office réalisée à leurs frais ».

Nouveau sous-préfet de Carpentras : de la Corse au Comtat

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026



Yoann Toubhans vient d'être nommé sous-préfet de Carpentras par le Président de la République. Il succède à Bernard Roudil, 64 ans, qui a pris sa retraite le mois dernier.

Auparavant sous-préfet de Calvi, Yoann Toubhans est diplômé d'une Maîtrise de droit public et d'un DEA en droit public. Âgé de 48 ans, ce natif de Nouméa en Nouvelle-Calédonie, a débuté sa carrière en 2001 comme chargé d'études puis responsable de la cellule technique au service d'études, de législation et du contentieux, à la direction des affaires administratives et juridiques du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Attaché territorial de 2002 à 2009, il deviendra directeur de la direction juridique et d'administration générale, au secrétariat général de la province Sud de Nouvelle-Calédonie. En 2015, il intègre le corps des attachés principaux de l'État pour devenir adjoint au chef du bureau du contrôle de légalité et du conseil juridique, à la sous-direction des compétences et institutions locales relevant de la direction générale des collectivités locales, à l'administration centrale du ministère de l'intérieur.

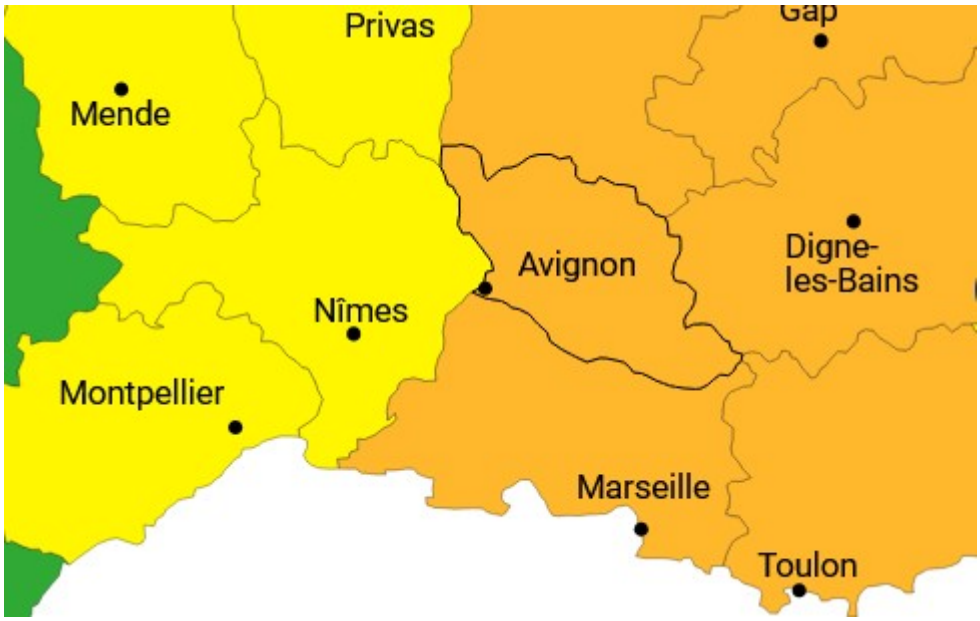
Sa carrière dans la préfectorale débute en septembre 2017 où il devient sous-préfet de Toul en Meurthe-et-Moselle avant d'être nommé sous-préfet, chargé de mission auprès du préfet des Alpes-Maritimes en septembre 2019 puis de rejoindre l'île de beauté en novembre 2021.

joe_20251120_0272_0055

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

Alerte aux orages pour la rentrée en Vaucluse



Si la rentrée scolaire n'a pas été reportée à demain comme dans les Bouches-du-Rhône ou le Var, la préfecture de Vaucluse appelle tout de même à la plus grande vigilance dans le département en raison des risques orages et pluie-inondation pour cette journée du lundi 1er septembre.

Avec l'arrivée la nuit dernière d'un épisode méditerranéen en Vaucluse avec des orages parfois violents, caractérisés par de fortes intensités pluvieuses pouvant atteindre localement 50 mm/h et une activité électrique importante, le préfet de Vaucluse a activé le niveau orange pour orages et pluie-inondation dans le département pour la journée du 1er septembre. Durant cette période, des orages stationnaires pourraient concerner la vallée du Rhône et le Nord du département donnant de forts cumuls de précipitations de l'ordre de 100 à 150 mm localement.

Dans ce cadre, les services de l'Etat en Vaucluse recommande de reporter ses déplacements. La préfecture conseille également :

- de s'éloigner des arbres et des cours d'eau,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

- de ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée,
- de vous abriter dans un bâtiment en dur,
- de protéger les biens exposés au vent ou qui peuvent être inondés,
- d'éviter d'utiliser le téléphone et les appareils électriques,
- de signaler sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins,
- en cas de pluies intenses, ne descendez en aucun cas dans les sous-sols.
- Ne vous abritez pas sous un parapluie, sous les arbres ou contre une paroi,
- Ne touchez en aucun cas aux fils électriques tombés au sol.

Les conseils de comportements à adopter face aux pluies et inondations sont accessibles à l'adresse suivante : https://vigilance.meteofrance.fr/fr/vaucluse

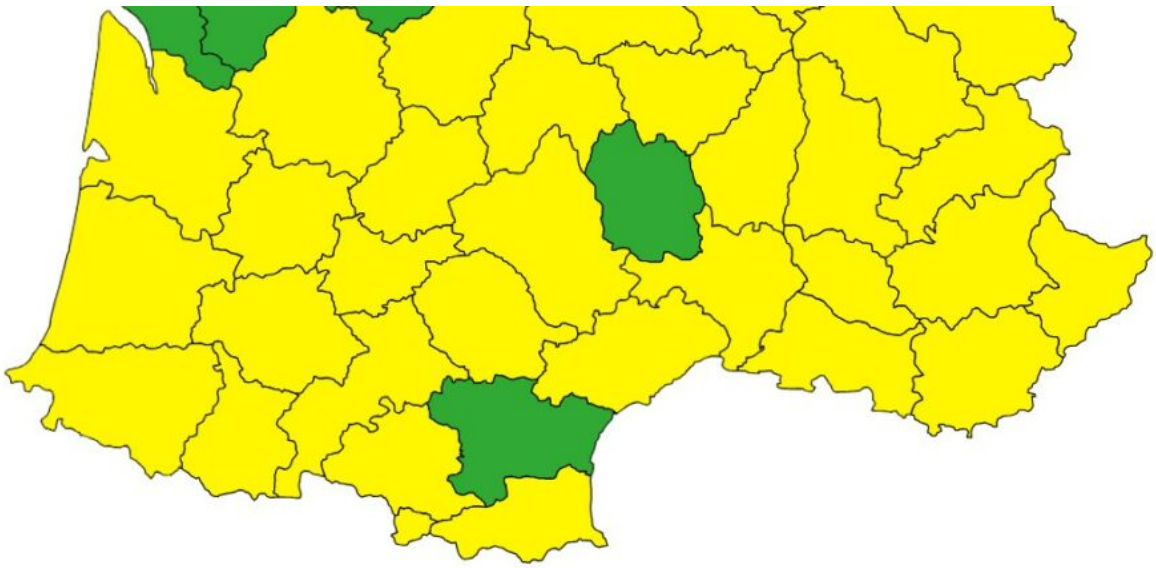
Activation du Centre Opérationnel Départemental (COD)
Par ailleurs, Thierry Suquet, préfet de Vaucluse a activé, ce dimanche 31 août, à 23h30 le Centre Opérationnel Départemental (COD), afin de coordonner l'action des différents services et collectivités appelés à gérer tout particulièrement la vigilance jaune pour le phénomène crue sur l'Aygues, l'Ouvèze, le Calavon-Coulon (informations sur www.vigicrues.gouv.fr), ainsi que la vigilance orange pour les phénomènes orage et pluie-inondation pour le reste du département.
En marge de cette activation et en application de l'arrêté inter-préfectoral du 18 mars 2019, le préfet a aussi interdit l'accès au site des gorges du Toulourenc sur les communes de Malaucène et de Saint-Léger-du-Ventoux jusqu'à la fin de la vigilance météorologique.

Point de situation
En plus du COD, 2 communes ont activé leur Poste de Commandement Communal. Plusieurs lignes orageuses ont traversé cette nuit le département. Si la vallée du Rhône a été la plus marquée, dans le secteur d'Orange, les cumuls de pluie ont localement atteint 111 mm en 3h et des rafales de vent de 134km/h ont été enregistrées.
Des dégâts ont été recensés : chutes d'arbres entraînant des coupures d'électricité et des coupures de circulation, chutes de tuiles, effondrement de plafonds, accumulations d'eau dans les rues, infiltrations d'eau dans les bâtiments et maisons d'habitation… Une centaine d'interventions ont été réalisées par les services d'incendie et de secours.Plus de 1000 foyers sont actuellement privés d'électricité sur les communes de Bédarrides, Caderousse, Orange, Piolenc et Sarrians.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

Crue : Activation du niveau jaune sur le Rhône l'Aygues et l'Ouvèze



Le service de prévision des crues Grand Delta a activé, mardi 11 mars à 22h22, le niveau de vigilance jaune sur le Rhône. Les pluies ont été très actives en fin de journée et soirée hier et le restent encore quelques heures sur le secteur ouest du Rhône avant de s'évacuer vers l'Est.

Sur la partie cévenole, une majeure partie des cours d'eau est entrée en crue modérée avec notamment des apports au Rhône. Le Rhône est donc placé en vigilance jaune de Pont Saint Esprit à Avignon et d'Avignon à la mer pour un risque de crues proche des premiers seuils de débordement non dommageables. Sur l'ensemble des tronçons placés en vigilance, les routes / passages à gué habituellement submersibles peuvent devenir rapidement impraticables. Le niveau de vigilance jaune, activé ce jour à 16 h, sur l'AYGUES et l'OUVÈZE est maintenu.

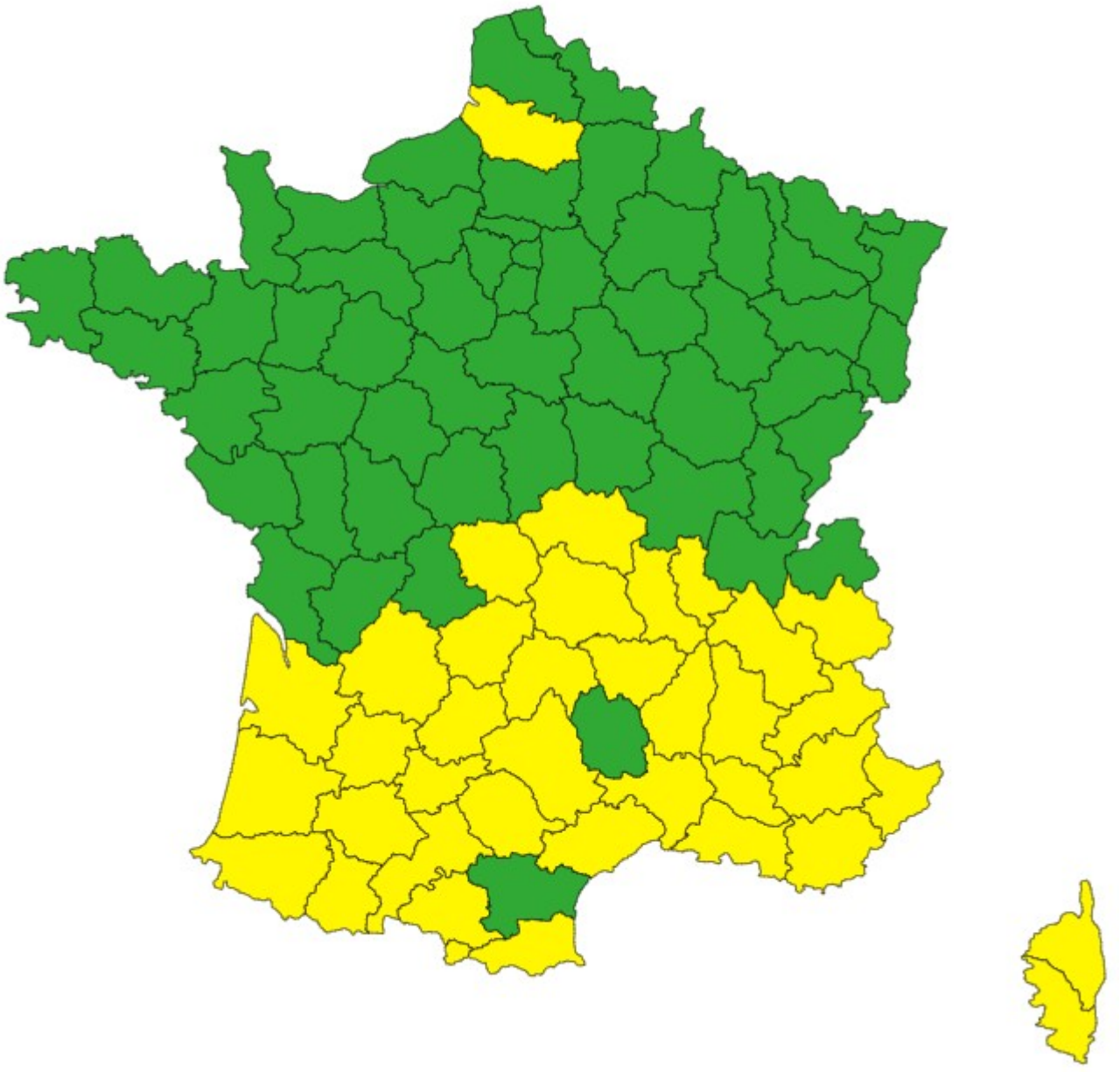
Le service de prévision des crues Grand Delta a activé le niveau de vigilance jaune mardi 11 mars 2025 à 16h, sur l'Aygues et l'Ouvèze. Les bassins de ces cours d'eau déjà bien arrosés par les précipitations des jours précédents, devraient être concernés par des cumuls de pluie modérés en cours de nuit. Les sols étant saturés, les premiers niveaux de débordements non dommageables pourraient être atteints localement. Des routes et passages à gué potentiellement submersibles pourraient devenir impraticables.

La préfecture du Vaucluse demande aux habitants proches de ces deux rivières de rester vigilants en se tenant informés auprès des autorités ainsi que d'Ici Vaucluse sur 100.4FM et sur www.vigicrues.gouv.fr ;

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

d’éviter de pratiquer des activités nautiques, de ne pas s’engager sur une route immergée, même partiellement, et de se conformer à la signalisation routière.
https://www.vigicrues.gouv.fr/territoire/20 Bulletin d’information local publié le 12 03 2025 à 5h18.
MMH



Etat de vigilance des crues en France Copyright Météo France

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

Sanction : le préfet de Vaucluse siffle la fin du match pour l'Orange football club



Thierry Suquet, le préfet de Vaucluse, vient de prendre un arrêté afin de retirer l'agrément délivré au Orange football club (OFC) au titre de son affiliation à la Fédération française de football (FFF).

Multiplication des violences
« Depuis la saison sportive 2022-2023 et de manière répétée, de nombreuses rencontres impliquant le Orange football club, ses supporters, ou encore ses encadrants, ont conduit à des actes de violences à l'encontre des équipes adverses ou des officiels, expliquent les services de la préfecture de Vaucluse pour justifier cette décision. Ces violences, physiques ou verbales, se sont déroulées aussi bien pendant les matches qu'en dehors des matches, liées ou non aux rencontres. »

Le District Grand Vaucluse impuissant
Constatant que le pouvoir disciplinaire exercé par le District Grand Vaucluse et les sanctions prises « n'ont pas permis d'endiguer ces faits de violences, générant des troubles à l'ordre public et une mise en danger des pratiquants, notamment mineurs », la préfecture estime que « la gravité de ces faits de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

violence et leur récurrence présente des risques avérés pour la santé et la sécurité physique ou morale des pratiquants et crée des troubles à l'ordre public et à la moralité publique. »
C'est donc pour l'ensemble de ces manquements constatés et contraires à l'éthique du sport et en application de l'article R.121-5 du Code du Sport, que l'agrément délivré à l'OFC Club a été retiré.

> « Nous demandons solennellement à la préfecture de reconsidérer cette décision. »
>
> *Les éducateurs de l'Orange football club*

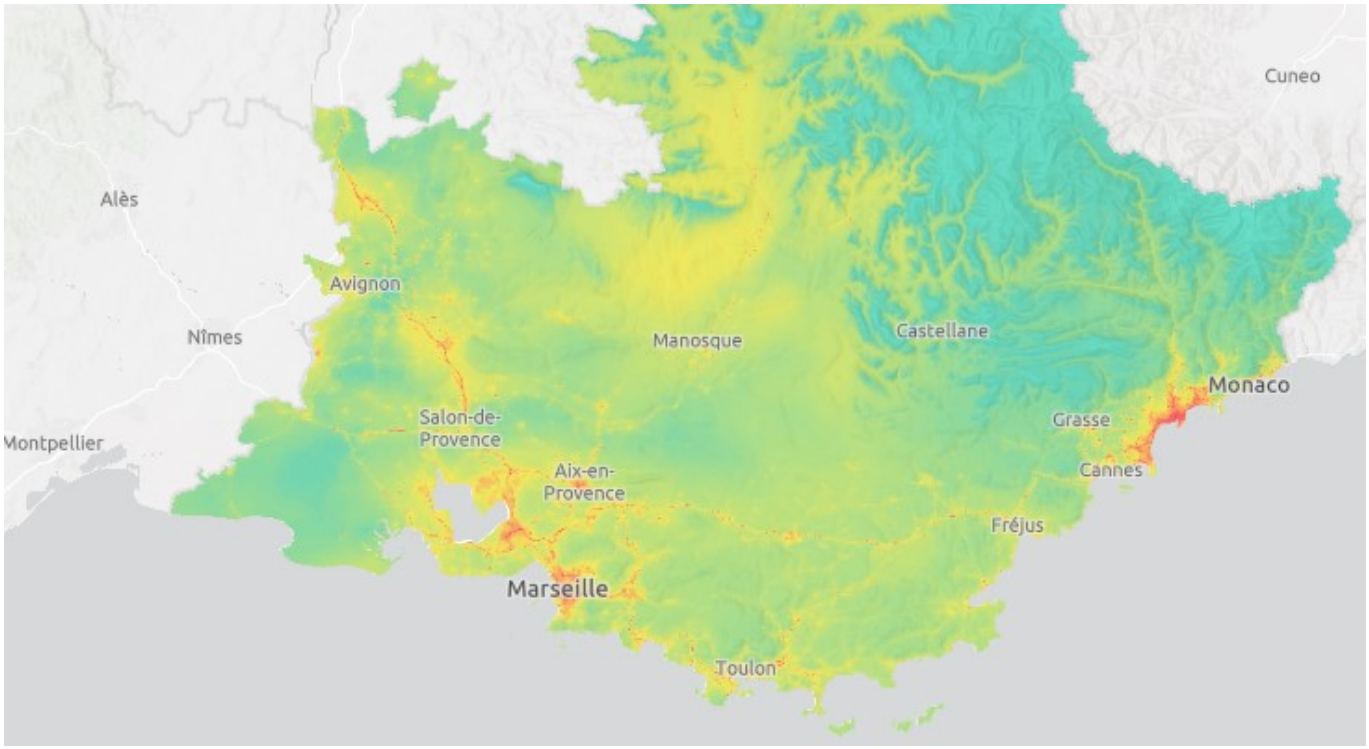
Les dirigeants de l'OFC dans l'incompréhension
Bien évidemment du côté de l'Orange football club, les dirigeants de la structure sportive présidée par Abdelhak Tarik depuis juillet dernier affichent une profonde incompréhension.
« Cette fermeture brutale, qui nous semble disproportionnée, va priver 400 jeunes de la pratique sportive essentielle à leur équilibre physique et mental, regrettent-ils dans un communiqué publié dans le cadre d'une pétition demandant la levée de cette sanction qui a déjà reçu près de 200 signatures 1 heure après son lancement sur chance.org. Elle va également anéantir les efforts de nos éducateurs, bénévoles et parents qui se sont dévoués sans compter pour faire vivre notre club et porter haut les valeurs du sport. »

« Nous demandons solennellement à la préfecture de reconsidérer cette décision et appelons l'ensemble des acteurs locaux, élus, associations et citoyens à nous soutenir dans cette épreuve. Ensemble, nous devons trouver une solution pour que nos jeunes ne soient pas les victimes de cette décision », réclament les responsables de l'OFC.

Vendredi 17 janvier : Vers un dépassement de la pollution de l'air aux particules fines en Vaucluse

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026



Les conditions météorologiques anticycloniques stables et les vents faibles sont favorables à l'accumulation des particules fines. L'utilisation des moyens de chauffage domestique en soirée couplée aux inversions thermiques nocturnes favorisent un dépassement journalier des particules fines PM10. Pour ces motifs, par délégation du préfet, AtmoSud, association agréée par l'État pour la surveillance de la qualité de l'air, informe la population et les collectivités territoriales de l'activation, en Vaucluse, de la procédure préfectorale d'information-recommandations vendredi 17 janvier 2025.

Il est conseillé aux personnes vulnérables et sensibles d'éviter la pratique en plein air d'activités physiques ou sportives intenses –qui nécessitent de respirer par la bouche-. Celles peu intenses en intérieur peuvent être maintenues. Éviter les sorties quand l'ensoleillement est maximal et de prendre conseil auprès de son médecin si l'on suit un traitement médical ou si l'on ressent une gêne respiratoire ou cardiaque. Cependant, il reste nécessaire d'aérer les locaux au moins 10 minutes par jour hiver comme été.

Concernant les déplacements
Lors d'un épisode de pollution, la préfecture recommande de limiter ou de différer les déplacements, de privilégier les transports en commun, le covoiturage et d'utiliser des modes de déplacements non polluants.

Le département des Bouches-du-Rhône
Outre le Vaucluse, le département des Bouches-du-Rhône est également concerné par un tel phénomène.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

La procédure d'information-recommandations y est déclenchée et maintenue sur la journée de vendredi 17 janvier, entraînant le déclenchement de l'alerte de niveau 1. Pour les jours suivants, la tendance est à la persistance de l'épisode de pollution. D'après les prévisions météorologiques, le temps restera sec jusqu'au 18 janvier. Ce régime de vent faible et les inversions thermiques nocturnes seront propices à l'accumulation des concentrations de PM 10 jusqu'à samedi inclus, journée au cours de laquelle le niveau d'alerte de niveau 1 pourrait être déclenché en Vaucluse.

Outre les recommandations sanitaires et comportementales
diffusées auprès de la population en particulier pour les personnes sensibles, le Préfet de Vaucluse, décide le renforcement : des contrôles du respect des vitesses réglementaires sur la voie publique par les forces de police et de gendarmerie ; des contrôles antipollution des véhicules circulant sur la voie publique par les services concernés ; de la vérification des contrôles techniques obligatoires des véhicules circulant sur la voie publique par les forces de police et de gendarmerie ; des contrôles de présence de matériels de débridage sur les cyclomoteurs ; contrôles du respect des prescriptions ICPE ; des contrôles du respect des interdictions de brûlage de déchets verts à l'air libre. En fonction de l'évolution de l'épisode de pollution, des mesures complémentaires pourraient être déclenchées.

Les infos pratiques
l'évolution du pic de pollution : https://www.atmosud.org – les recommandations sanitaires et comportementales : https://www.ars.sante.fr